

Le conseil médical unique – Formation plénière (collectivités non affiliées)

Du 19 févr. au 17 déc.

Heure 8h00 – 12h00

Lieu CDG29

Publié le 04/02/2026 – Mis à jour le 10/02/2026



Toutes les dates

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 19 févr. Au 19 févr.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 19 mars Au 19 mars

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 16 avr. Au 16 avr.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 21 mai Au 21 mai

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 25 juin Au 25 juin

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 16 juill. Au 16 juill.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 10 sept. Au 10 sept.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 22 oct. Au 22 oct.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 05 nov. Au 05 nov.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 17 déc. Au 17 déc.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

Le conseil médical départementale est une instance consultée avant de prendre certaines décisions administratives en cas de maladie des agents publics. Il intervient sur les questions d'incapacité physique à l'exercice des fonctions de l'agent, sur les congés pour raison de santé et les CITIS.

Le conseil médical unique

Le conseil médical est l'instance unique comportant 2 formations (restreinte et plénière), ayant chacune des compétences propres fixées par les textes législatifs et réglementaires.

[Retour en haut](#)



Centre de Gestion du Finistère

Horaires : Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Adresse : 7 Boulevard du Finistère · CS 44048 · 29337 Quimper Cedex

Tél. : 02 98 64 11 30